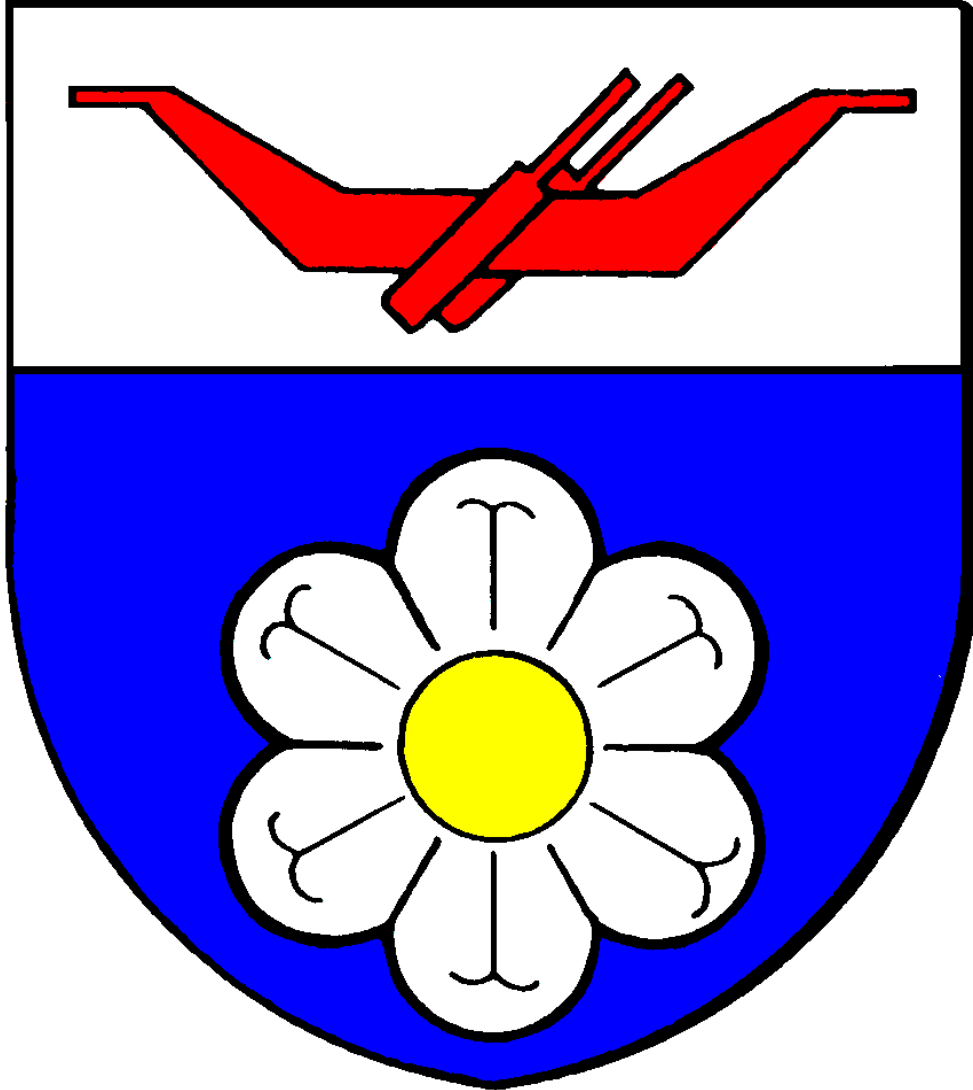


SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL



**DU LUNDI 22 MARS 2021 A 19H30
A LA SALLE DES FETES, DES ARTS,
DE LA CULTURE ET DES SPORTS
DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF
« L'ESCALE »**

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 22 mars 2021 à 19h30 en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Thierry LITZLER, Maire.

Monsieur le Maire remercie les membres présents, le représentant de la presse ainsi que les agents communaux.

16 membres du Conseil étant présents, le conseil peut valablement délibérer et statuer.

Présents:

Monsieur LITZLER Thierry, Madame WOGENSTAHL Nadine, Monsieur SCHIBENY Rodolphe (arrivé au point 1 à 19h49) , Madame SIGRIST-LABAS Cathie, Monsieur RAMSTEIN Denis, Madame GILLIG Angélique, Monsieur WERY Richard, Madame POLLINA Sandrine, Monsieur URFFER Florian (arrivé au point 7 à 20h31), Madame GENTNER Huguette, Monsieur BOUDELAL Farid, Madame WITTINGER Sylvie, Monsieur Georges MULHEBACH, Monsieur LACROIX Emmanuel, Madame VONARX Valérie, Monsieur REIBEL Stéphane, Madame GALKINE Sophie.

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Jérôme HUBER à Monsieur Thierry LITZLER
Madame Stéphanie BAHRIA-MENWEG à Madame Nadine WOGENSTAHL

Secrétaire de séance :

Mme LARGER Delphine – Directrice Générale des Services
Mme POLLINA Sandrine- membre du conseil municipal

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence suite au décès de Monsieur Roland RUCKLY, ancien Chef de corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Rosenau. Il fut aussi un bénévole actif au sein du village et toujours au service des autres, tout au long de sa vie.

ORDRE DU JOUR

POINT 1- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

POINT 2- FINANCES

POINT 3 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

POINT 4- INFORMATIONS OFFICIELLES

POINT 5- RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMITES

POINT 6- RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR

POINT 7- CALENDRIER

POINT 8- DIVERS

POINT 1 -ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021

(Monsieur SCHIBENY arrive au point 1 à 19h49)

Monsieur le Maire explique que nous n'avons pas reçu de remarques particulières quant à l'adoption du compte-rendu du 18 février 2021, si ce ne sont celles de Monsieur LACROIX, après relecture du compte-rendu proposé par Mme LARGER.

Une des remarques concernant une faute de frappe a été rectifiée.

Les autres remarques ne l'ont pas été pour les raisons suivantes :

-remarque du point 2.02 : La question portait sur le terrain rue du Nord et son entretien dans l'attente de sa vente : il a bien été répondu que ce terrain serait entretenu par les services techniques en attendant sa vente effective. Le reste de la remarque de M. LACROIX, à savoir la hauteur de la repousse de la végétation ou le fait que M. le Maire ait cité le nom d'une riveraine, n'étant qu'un détail ne fait pas l'objet du compte rendu (Monsieur le Maire précise à nouveau que le compte rendu doit rester un compte rendu et non une retranscription « mot pour mot » des échanges).

-remarque du point 4.01 : Monsieur le Maire apporte une précision quant à la demande de Monsieur REIBEL : (différence de salaire entre un gardien et un brigadier-chef principal). En fait, la question portait sur le recrutement des futurs agents de Police Municipale et Monsieur le Maire précise que le grade des futures recrues sera déterminé par une commission nationale au sein de la gendarmerie et qu'il ne dépend donc pas de la seule volonté de la commune. Sachant que le salaire actuel de ces deux gendarmes doit rester équivalent après mutation à la commune, il n'y aura pas de surcout pour la commune quel que soit leur grade définitif.

-remarque en point divers : Monsieur le Maire précise que la délibération relative au non transfert du PLUi de 2017 est bien en ligne sur notre site internet.

Il rappelle que le compte-rendu des séances du conseil municipal est établi dans les 8 jours.

Seules, les décisions prises le soir du conseil municipal sont mises en ligne sur le site internet le lendemain matin via les projets de délibérations. Monsieur LACROIX conteste avoir confondu ces éléments. Monsieur le Maire rappelle que les remarques et les réponses faites dans le cadre de l'adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal n'ont pas vocation à se transformer en « débat ».

Monsieur REIBEL souhaite intervenir, bien qu'il n'ait pas envoyé de question/remarque écrite, et rappelle sa question relative au coût du crédit relais. Il précise qu'il n'est pas de quelques centaines d'euros puisque le chiffre annoncé est de 875 € par trimestre, soit plusieurs milliers d'euros, selon lui. Monsieur le Maire précise que la question portait sur les conditions du renouvellement de ce crédit relais. Il avait été répondu que les conditions étaient les mêmes... ce qui est très exactement le cas. Et Monsieur le Maire maintient que 875 € /trimestre ne sont pas « des milliers d'euros » non plus. C'est jouer sur les mots.

Enfin, Monsieur le Maire précise que cette question aurait pu être adressée par courriel avant la réunion du Conseil Municipal.

Après avoir précisé tous ces points, le CR est adopté à la majorité des voix des membres présents et représentés (14 voix POUR-2 voix CONTRE- 2 ABSTENTIONS).

POINT 2-FINANCES

2.01 Vente de mobilier d'occasion

Dans le cadre de l'achat de nouveaux bureaux ergonomiques (bureaux électriques réglables en hauteur) pour l'ensemble des agents du service administratif, Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien mobilier à des tarifs réduits pour une collectivité voisine au sein de Saint-Louis Agglomération.

Monsieur le Maire propose ci-après la liste dudit mobilier à vendre :

Intitulé	Prix de vente HT
Bureau modèle 1	50
Bureau modèle 2	50
Bureau modèle 3	50
Table	50

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (18 voix POUR),

ACCEPTE de proposer à la vente ce mobilier d'occasion selon le tableau des tarifs ci-dessus.

2.02 Tarifs de la Médiathèque pour les salariés de la commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 18 février 2021 concernant l'ouverture de la médiathèque « en drive » à tous les habitants de Rosenau à compter du 19 février 2021 à titre gratuit et donc de l'application des tarifs votés au Conseil Municipal du 12 octobre 2020, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Pour rappel, il y a deux formules tarifaires :

- Une grille tarifaire pour les habitants de Rosenau et des communes partenaires,
- Une grille tarifaire pour les habitants des autres communes.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la grille tarifaire des habitants de « Rosenau et des communes partenaires » aux salariés de la commune de Rosenau, quel que soit leur commune de résidence.

Monsieur LACROIX félicite Madame Angélique GILLIG et son équipe pour le travail accompli au sein de la Médiathèque et pour les tarifs proposés. Cependant, il regrette qu'un tarif pour les seniors n'ait pas été proposé.

Madame GILLIG répond que les élus restent à l'écoute en cas de souci financier pour une personne qui souhaiterait adhérer. A ce jour il est à noter qu'aucun senior ne s'est manifesté pour demander un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire précise que le tarif de 10 € est très correct (le tarif est attractif pour tous) et qu'il devrait permettre à quiconque de pouvoir accéder à ce service. Si jamais, il s'avérait que des personnes en difficultés ne puissent pas y avoir accès (quel que soit leur âge d'ailleurs), la question serait revue en lien avec le service social de la commune.

De plus, Monsieur le Maire rappelle la gratuité du service depuis le 19 02 jusque fin août 2021, opération qui a valu à la commune les félicitations et les encouragements de la Bibliothèque d'Alsace.

Enfin, il rappelle que les tarifs seront étendus aux communes voisines (Kembs - Village-Neuf - Bartenheim).

Mme GENTNER signale qu'à la Médiathèque de Saint-Louis, les retraités ont accès au service gratuitement. Mme GILLIG et Monsieur le Maire précisent que le profil socioprofessionnel de la

population est différent à St- Louis (avec 29 % de logement sociaux) et à Rosenau, et que cette donnée doit également être prise en compte. De plus la ville de Saint-Louis, 3^e ville du Haut-Rhin, compte plus de 22.000 habitants contre seulement 2.417 habitants pour Rosenau.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (18 voix POUR)

VALIDE l'application de la grille tarifaire réservée aux habitants de « Rosenau et de communes partenaires » à tous les salariés de Rosenau quel que soit leur commune de résidence.

POINT 3 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

3.01 Mise à disposition d'un local à l'association « Ludogcat »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 19 février 2018 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé la mise à disposition gracieuse d'un local situé au 1^{er} étage de la Maison des Associations à l'association « LUDOGCAT » pour une période de 3 ans allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021. Cette mise à disposition gratuite du local pendant cette période devait permettre à l'association d'aboutir dans un projet de construction d'un local pérenne pour la structure associative.

Leur projet de construction n'ayant pas encore abouti, et conformément à l'article 8 de ladite convention de 2018 (pas de renouvellement tacite), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de proposer un nouveau bail à l'association « LUDOGCAT » à titre gracieux et pour une durée de trois ans allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

Monsieur REIBEL félicite l'association pour la cause animale défendue mais il trouve dommage que l'association n'ait pas pu aboutir dans son projet de construction. Il demande si ce local pourrait répondre à d'autres besoins comme un logement social d'urgence par exemple.

Monsieur le Maire répond que nous disposons déjà d'un logement d'urgence sociale et que nous avons également un partenariat avec un hôtelier pour faire face à ce genre de situation.

Concernant le local, Monsieur le Maire précise que LUDOGCAT occupe 50 m² à l'étage sur les 100 m² disponibles. Les 50 m² restant sont occupés par le matériel de l'association « les Moussaillons » (matériel que nous ne pouvons pas jeter puisqu'il ne nous appartient pas. De plus, nous n'avons aucune nouvelle quant à l'activité ou la dissolution de l'association « les Moussaillons »). Il n'est donc pas question d'envisager une autre destination pour ce local. Monsieur LACROIX semble surpris que ledit matériel soit entreposé au 1^{er} étage de la Maison des Associations et non aux ateliers, ce à quoi Monsieur le Maire lui répond qu'il fallait bien faire de la place pour entreposer les véhicules communaux en période hivernale.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et la majorité des voix des membres présents et représentés (15 voix POUR- 1 voix CONTRE- 2 ABSTENTIONS),

ACCEPTTE la mise à disposition gratuite des locaux sis au 1^{er} étage de la maison des Associations à l'association « LUDOGCAT » du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

POINT 4- INFORMATIONS OFFICIELLES

- **Indemnités des élus**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi engagement et proximité de 2019 et qu'à compter du renouvellement des mandats municipaux (année 2020), les élus doivent communiquer une fois par an les indemnités perçues par les élus qui siègent dans les conseils municipaux et qui perçoivent une indemnité, ou qui siègent dans d'autres instances telles qu'une agglomération, une communauté de communes, un syndicat...).

Ainsi, Monsieur le maire fait lecture des données chiffrées en précisant qu'il s'agit des montants bruts et que ces chiffres concernent l'année 2020 (du 28 05 2020 au 31 12 2020 pour les indemnités issues du Conseil Municipal et du 15 07 2020 au 31 12 2020 concernant les indemnités issues de SLA).

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas demandé à percevoir d'indemnités au titre de ses fonctions de 1^{er} Vice-Président au syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental.

Par ailleurs, ni le Maire ni la 1^{ère} Adjointe n'ont sollicité le remboursement de leurs frais de déplacements au sein de SLA en 2020 bien que la loi le prévoit désormais.

Monsieur le Maire : 14 193.45 € (commune) et 7 700.99 € (SLA).

1^{ère} Adjointe : 5 390.44 €.

2^{ème} Adjoint : 4 483.57 €.

3^{ème} Adjointe : 4 514.42 €.

4^{ème} Adjoint : 3 939.81 €.

5^{ème} Adjointe : 3 939.81 €.

1^{ère} CMD : 1 419.90 €.

2^{ème} CMD : 812.87 €.

3^{ème} CMD : 700.08 €.

POINT 5- RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMITES

- **Commission Communication du 11 03 2020.**

Monsieur RAMSTEIN rappelle les deux points débattus lors de cette réunion :

La préparation des articles sur les lauréats du village et le projet des photos du village.

- **Commission Sociale-Santé-Solidarités du 04 03 2020.**

Madame Cathie SIGRIST-LABAS rappelle qu'il a été question des subventions sociales pour 2021, d'une synthèse des dossiers sociaux, du sac solidaire étudiant, de la collecte du carême par St-Vincent de Paul.

- **Commission Culture et Patrimoine**

Madame GILLIG Angélique explique que la commission a porté sur les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à l'ouverture en drive de la Médiathèque.

- **AG de l'OMSCAL**

Monsieur Rodolphe SCHIBENY rappelle que l'AG de l'OMSCAL 2019 a pu enfin avoir lieu (bilan des actions et bilan financier) et que le nouveau comité de l'OMSCAL a été installé.

POINT 6 - RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-TERRES D'AVENIR

√ Intervention de Madame Sophie GALKINE :

Commission Habitat du 04 03 2021

Il s'agissait de la réunion d'installation et de présentation de cette commission.

Il nous a été rappelé que les principales missions de cette commission sont :

- Préparer le travail et les décisions des instances de SLA en matière d'habitat
- Proposer des actions et des projets par la réalisation d'un travail de réflexion et de terrain pour identifier les besoins et attentes en matière d'habitat
- Participer à la mise en œuvre de la politique communautaire.

La compétence « équilibre social de l'habitat » est une compétence obligatoire pour une communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de cette compétence obligatoire il lui est demandé de :

- Réaliser le Plan Local de l'Habitat : c'est un document qui permet de mieux comprendre le fonctionnement du marché de l'habitat (offres et demandes) et d'en identifier les besoins et les enjeux. C'est un document qui permet de fixer le cap que se donnent les collectivités pour les 6 années suivant son approbation et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'elles souhaitent atteindre en termes de réalisation et d'amélioration des logements pour répondre à leur population.

Il permet également de mobiliser des moyens en ingénierie et des financements pour mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'habitat.

Le PLH de Saint-Louis Agglomération est actuellement en cours de révision.

La commission habitat est chargée de sa réalisation mais également du suivi de sa mise en œuvre.

Autres champs d'exercice de la commission :

- La politique du logement d'intérêt communautaire
- Les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire
- Les actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées
- L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Il nous a ensuite été présenté pourquoi SLA intervient dans le domaine de l'habitat :

- Tout d'abord pour des finalités sociales en favorisant la réalisation de parcours résidentiels complets sur le territoire et en aidant les personnes en difficulté à se loger

- Ensuite pour des ambitions en termes d'aménagement en organisant le développement urbain, en maîtrisant la consommation foncière et en maintenant ou prévoyant de nouveaux équipements ou services publics.
- Pour des retombées économiques en créant un débouché pour les entreprises du BTP local, en répondant aux attentes des salariés des entreprises installées ou qui s'implantent, en apportant une aide aux ménages aux ressources modestes pour contribuer à la maîtrise de leurs dépenses liées à l'habitat et en bénéficiant de rentrées fiscales
- Et enfin pour des impacts positifs pour l'environnement en améliorant la performance énergétique du parc immobilier et en encourageant la limitation des trajets domicile/travail.

« Je profite de cette intervention pour vous formuler une demande du groupe minoritaire. Chacun d'entre nous est délégué de la commune de Rosenau au sein d'une commission de SLA et nous vous remercions pour cela. Afin de représenter au mieux notre commune dans ces commissions, nous souhaiterions vivement vous rencontrer afin d'échanger sur les différentes thématiques de ces commissions. Il est dans l'intérêt de Rosenau que nous sachions ce qui a été entrepris lors des précédentes mandatures et que nous connaissions vos orientations globales sur chacun de ces thèmes ».

A cette demande, Monsieur le Maire répond qu'il y donnera suite.

√ **Intervention de Madame Huguette GENTNER :**
Commission Tourisme

Lors de cette réunion, ont été abordés les points suivants :

- La taxe de séjour : principale source de financement pour financer l'office du tourisme.
- Le fonctionnement de l'office du tourisme.
- L'évolution du port de plaisance de Kembs : valorisation des pistes cyclables et du camping.
- Stratégie territoriale de développement à mettre en place.

Mme GENTNER précise qu'elle enverra un document en .pdf récapitulant tous ces points.

√ **Intervention de Monsieur Rodolphe SCHIBENY :**
Commission Santé

M. SCHIBENY fait part de sa participation à la commission Santé. Il s'agissait de sa mise en place. Il a été question des diagnostics d'offres de soins dans le secteur, de la présentation du centre de dialyses, et des maisons de santé.

Commission Transport

Lors de cette commission ont été présentés les circuits Distribus.

Il faut compter 33 bus. 82 personnes.

3 352 000 de personnes ont été transportées en 2019 (+ 10% par rapport à 2018).

M. SCHIBENY précise qu'il enverra un document récapitulant tous ces points.

√ **Intervention de Monsieur Emmanuel LACROIX :**
Commission Numérique

La commission a porté sur son installation.

Il a été question de l'échéancier de Rosace et du déploiement de la fibre optique sur les 39 communes. La participation de SLA est d'environ 5 millions d'euros.

Il a été question du SIG (Système d'Information Géographique) : il permettra à SLA de recouper les données des différentes communes comme l'Eclairage Public, les poteaux d'Incendie.

Il a également été question de la mise en place de l'Open Data : outil technique qui permettra de récolter des données pour ouvrir des accès de pages de données.

Monsieur le Maire qui a été destinataire du compte-rendu et de la liste de présence intervient pour signaler deux éléments :

- Concernant le déploiement de Rosace, il ne reste plus que quelques communes (sur les 39 ; et le déploiement de la fibre sur Saint-Louis est géré par Orange, opérateur historique, dans le cadre d'un accord national avec l'Etat concernant les communes de plus de 10.000 habitants) qui n'ont pas encore été couvertes avec le réseau fibre. La commune de Rosenau a fait partie des toutes premières compte tenu du mauvais réseau dont nous disposions à l'époque.
- Sur la feuille de présence M. LACROIX, qui a annoncé avoir assisté à la réunion, apparaît comme absent et « excusé » ; aussi s'il était effectivement présent à cette réunion, Monsieur le Maire l'invite à prendre attache avec les services de SLA afin de faire rectifier la feuille.

POINT 7- CALENDRIER

Le prochain conseil municipal aura lieu en avril, probablement entre le 12 et le 15 avril. La date sera prochainement communiquée.

Monsieur SCHIBENY rappelle que les Foulées de Rosenau ne pourront pas avoir lieu cette année en raison du covid-19 mais qu'une édition virtuelle est proposée du 02 au 05 avril 2021. Cette édition est ouverte à tout le monde.

L'inscription est de 10 €. C'est une façon de permettre de soutenir l'association REVES et l'AFAPEI. L'inscription est possible sur le site de la commune ou sur performance 67.

POINT 8- DIVERS

Pas de points divers.



Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h33.

**Tableau des signatures pour l'approbation du Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de Rosenau de la séance du 22 mars 2021**

Ordre du jour :

- POINT 1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 18 FEVRIER 2021
- POINT 2- FINANCES
- POINT 3 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL
- POINT 4- INFORMATIONS OFFICIELLES
- POINT 5- RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMITES
- POINT 6- RAPPORT DES DELEGUES A SAINT-LOUIS AGGLOMERATION-
TERRES
D 'AVENIR
- POINT 7 - CALENDRIER
- POINT 8 - DIVERS

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
LITZLER Thierry	Maire		
WOGENSTAHL Nadine	1 ^{ère} Adjointe		
SCHIBENY Rodolphe	2 ^{ème} Adjoint		
SIGRIST-LABAS Cathie	3 ^{ème} Adjointe		
RAMSTEIN Denis	4 ^{ème} Adjoint		
GILLIG Angélique	5 ^{ème} Adjointe		
POLLINA Sandrine	1 ^{ère} Conseillère Municipale Déléguée		
URFFER Florian	2 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		

WERY Richard	3 ^{ème} Conseiller Municipal Délégué		
GENTNER Huguette	Conseillère Municipale		
BOUDELAL Farid	Conseiller Municipal		
WITTINGER Sylvie	Conseillère Municipale		
HUBER Jérôme	Conseiller Municipal		
BAHRIA Stéphanie	Conseillère Municipale		
MUHLEBACH Georges	Conseiller Municipal		
LACROIX Emmanuel	Conseiller Municipal		
VONARX Valérie	Conseillère Municipale		
REIBEL Stéphane	Conseiller Municipal		
GALKINE Sophie	Conseillère Municipale		